LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

ANNEXE 3

FICHE TECHNIQUE CATEGORIE 3
(SERIE TV)

Pour compléter cette fiche veuillez prendre connaissance des modalités et critères détaillés dans le cahier des charges, particulièrement dans la Partie1. B.1 et B.2

PROJET

Nom de la maison de production[1]		
Titre du projet		
Longueur d'une émission		
Nombres d'émissions concernées par le marché		
Nombre d'émissions de la série au total*		
Langue originale		
Doublage/Sous-titrage dans l'autre langue nationale	Oui	Non

*si canevas de série déjà existant dans lequel les épisodes ayant une thématique de développement sont insérés

Personne de contact		
TV concernée		
Partenariat avec autres TV	Oui	Non

ASPECTS TECHNIQUES

PLAN PAR ÉTAPES

Divisez votre projet en minimum 3 et maximum 6 périodes pertinentes
(p.ex. durée des prises de vues, pré-production (écriture, repérages), production, postproduction, montage image et son, copie 0, …). Eventuellement, multiplier par le nombre d'épisodes.
La dernière étape doit préciser le moment de la fin de la diffusion des épisodes concernés ainsi que la date d'introduction des pièces justificatives.

ÉTAPE	de	à	nombre de semaines
1			
2			

[1] En cas de groupement d'opérateurs participant à la procédure de passation de marché, il n'y a qu'un.e seul.e soumissionnaire principal.e qui est désigné.e et donc qu'un.e seul.e interlocuteur.trice par projet.

3			
4			
5			
6 Date d'introduction limite des pièces justificatives			

Pour cette catégorie, il est possible de demander le paiement d'une première tranche (30%) à la réception d'un support physique ou lien viméo avec des rushes (min 70% des images finales) pré-montés qui démontrent la bonne avancée du film et un bref rapport narratif de l'état d'avancement du film.

Si vous comptez demander cette première tranche, à quand estimez-vous la demande ? …….

CONTENU NARRATIF

SCÉNARIO* (le scénario le plus complet doit être joint au dossier)

SYNOPSIS : à préciser par émission

THEMES

Thème principal à préciser par émission : **-** **-** **-**
Thème(s) secondaire(s) à préciser par émission:

Expliquer :
Pour le bonus optionnel Est-ce que le projet porte **majoritairement** sur des thématiques environnementales ? - OUI / NON (Si oui, explication complémentaire :)

MESSAGE

Quel message le projet véhicule-t-il?

PAYS MIS EN SCENE

Lieux de tournage pour chaque émission
1
2
3
4

LIEN AVEC L'EDUCATION A LA CITOYENNETE MONDIALE ET IMPACT ATTENDU SUR LE PUBLIC CIBLE - Expliquer :

GENRE

Réflexion sur la prise en compte de la dimension « genre » : - Dans le traitement et la démarche artistique du projet ; - Dans la constitution et le fonctionnement de l'équipe de production du projet.

DIVERSITE

Réflexion sur la prise en compte de la dimension diversité : - Dans la représentation des personnes du Sud Global dans le traitement et la démarche artistique du projet ; - Dans l'implication des personnes concernées dans le cadre de la production.

ENVIRONNEMENT

Réflexion sur la prise en compte des questions environnementales : - Au niveau du contenu narratif du projet ; - Au niveau concret dans les aspects technique et/ou de production.

AUDIENCE et DIFFUSION (IMPACT)

GARANTIES/PROMESSES FORMELLES ACQUISES

Production, Préachat /coproduction avec TV ou un site de service de vidéo à la demande ou de streaming disponible en Belgique: oui/non.
Préciser :

PRÉVISIONNEL

Avec quel(les) société(s) de distribution / lieu de projection / chaîne de télévision / (intermédiaire Internet) êtes- vous en négociation ? (spécifier)

Indice d'audience / estimation (décrire le mode de calcul utilisé) : *Cette estimation doit être motivée et réaliste. Comme précisé dans le cahier des charges, toute tentative manifeste de surévaluer exagérément celle-ci pourra mener à une perte de financement.*

PUBLIC VISÉ

Public cible : - Quel est-il ? - Y a-t-il une volonté de toucher en particulier des publics peu sensibilisés ? - Détailler le public ciblé par émission si nécessaire.
Pour le bonus optionnel

Est-ce que les enfants (6-12 ans) sont un public cible prioritaire ? - OUI / NON (Si oui, expliquer) :

Description d'un public-cible spécifique de niche dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation ou d'impact

STRATEGIE DE PROMOTION et de COMMUNICATION y compris canaux numériques

Expliquer : *Y compris la stratégie « ad hoc » si des publics particuliers sont visés*

INTENTION DES SCENARISTES/REALISATEURS.TRICES SUR LA QUALITE ESTHETIQUE DE L'OEUVRE

Expliquer : *Y compris en quoi l'œuvre sera accessible au public cible ou à un large public*

Commentaire éventuel concernant la distribution et/ou la diffusion

Pour le bonus optionnel (facultatif pour la catégorie 3) **Collaboration et diffusion sur une TV de l'autre langue nationale ?** – OUI/NON
Si oui, expliquer : -quelle TV ? -quelle collaboration ? -chaine, programme, date et heure de diffusion sur la télé partenaire :
Budget prévu pour la collaboration:

QUALITE VISUELLE et FORMELLE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Commentaire sur les caractéristiques techniques

EXPÉRIENCE

Expérience audiovisuelle du.de la réalisateur.trice/scénariste et du porteur de projet :

Avez-vous déjà réalisé des projets dans le passé sur des thématiques de l'éducation à la citoyenneté mondiale ? Spécifier.

POTENTIEL EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le sujet s'inscrit-il dans l'actualité et dans la réalité vécue par le public visé ?
Le projet permet-il de susciter le débat et de faire évoluer la compréhension du sujet traité ?
Peut-il servir de support à une démarche pédagogique ?
Avez-vous une stratégie pour maximiser l'impact éducatif que le projet aura dans la société belge ?

Pour le bonus optionnel : ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Pour l'élaboration de l'accompagnement pédagogique, si vous envisagez de vous associer à une organisation pouvant apporter son expertise thématique, pédagogique, géographique ou autre, veuillez l'intégrer dans vos explications

DOSSIER PEDAGOGIQUE : OUI / NON

Description

Budget :

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE ou Autres outils d'approfondissement *(ex. : site web interactif, jeux, débats dans les écoles, séances scolaires gratuites dans les cinémas, collaboration avec ong/associations …).*
Si **oui**, décrire le type d'accompagnement (expliquer et spécifier quel sujet et pour quel public, etc) :
Budget prévu pour cet accompagnement complémentaire :

Bonus optionnel : Aménagements pour les personnes porteuses de handicap

Type(s) de handicap :
Aménagements/dispositifs mis en place :
Budget prévu :

EFFICIENCE

Budget total du projet *hors TVA*	**EUR**
Financement total demande a la DGD *montant de base + bonus, hors TVA*	**EUR**
Montant de base (hors TVA) *Attention : voir le cahier des charges afin de connaître les fourchettes possibles selon chaque catégorie*	**EUR**
Montant des bonus (hors TVA) *Attention : voir le cahier des charges afin de connaître les bonus possibles selon chaque catégorie* *Attention : si un bonus est sollicité , le budget du film doit inclure les dépenses liées à ce poste*	**EUR**
Indiquez le/les BONUS que vous souhaitez demander :	
destiné au public prioritaire (enfant de 6 à 12 ans) :	+18.000 EUR
collaboration et diffusion sur autre TV nationale (pas tv locales) :	+18.000 EUR

dossier pédagogique et/ou autre accompagnement pédagogique	+3.600 EUR MAX
*Projet dont la **majorité** des émissions porte sur une thématique environnementale*	+12.000 EUR
Aménagements destinés à améliorer l'accessibilité à des personnes porteuses de handicap (malvoyance, surdité, etc.). Il est important de décrire les dispositifs qui seront mis en place et d'en démontrer l'intérêt. (sur base d'un budget détaillé)	+6.000 EUR MAX

DEROGATION 6% TVA : OUI/NON
Si oui, expliquez :

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

1. Une lettre d'accompagnement
2. La fiche administrative complétée (voir annexe 1)
3. La fiche technique complétée (voir annexe 2-3-4-5-6-7 selon la catégorie)
4. Une description détaillée du projet (scénario, concept, nombre d'émissions pour un programme de télévision), …)
5. Une note d'intention (sur le choix du sujet, l'approche choisie ou l'angle du fait, la forme, le style, la structure et l'approche visuelle) ;
6. Toutes les données financières concernant le projet introduit : budget global (budget de pré et post production), plan de financement, …L'élaboration d'un dossier pédagogique est obligatoire pour les catégories 1, 2, 5, 6 et 7 et doit apparaître dans le budget.
7. Au moins une garantie de diffusion substantielle, ceci peut-être un critère d'exclusion (voir cahier des charges Point B. 2.2. Public et diffusion).
8. Pour la catégorie 5 (aide à la promotion) : les liens des films à promouvoir sur une plateforme vidéo (Viméo) accessibles au moins 1 an et des accords concrets avec des expert.es, associations, salles, etc. (préciser lieux, personnes, distributeurs).
9. Une copie des derniers statuts de l'organisation tels que publiés au Moniteur belge, de même que la liste des membres du Conseil d'administration
10. Le bilan comptable de l'exercice précédent, la société doit donc avoir au minimum deux années d'expérience.
11. Une 'déclaration sur l'honneur' précisant qu'aucun.e membre du Conseil d'administration n'est membre du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ou des cellules stratégiques.
12. Une lettre de la banque certifiant l'identité du.de la détenteur.trice du compte bancaire sur lequel le financement sera versé.
13. **Tous documents et informations permettant d'évaluer le critère de « sélection qualitative » en ce qui concerne les références de production audiovisuelle (cfr partie 2B Critères de sélection et d'exclusion des soumissionnaires).**
14. **La liste des œuvres et le CV du.de la producteur.trice et du.de la réalisateur.trice ou du.de la concepteur.trice ainsi que les productions antérieures visibles sur plateforme vidéo (facultatif pour les catégories 1, 2, 3, 4 et 5).**

Les documents et annexes y relatives doivent parvenir, compte tenu de la date limite en version électronique

Les offres électroniques doivent être envoyées via le site internet e-tendering https://eten.publicprocurement.be qui garantit le respect des conditions établies à l'article 14 §6 et 7 de la loi du 17 juin 2016.